• (1420)

Questions orales

discours devant ses partisans, le premier ministre a fait volteface et a promis des changements aux Québécois pour les inciter à voter non lors du prochain référendum.

J'adresse ma question à la ministre du Travail. Ne convientelle pas que ces engagements de dernière minute, pris en panique par le premier ministre, à une semaine du référendum, cela ressemble à du déjà vu pour les Québécois qui se souviennent du référendum de 1980?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada, hier, a présenté son point de vue à tous ceux qui croient dans la cause du non, à savoir comment la situation et le choix du 30 octobre étaient graves pour l'avenir de notre pays, comment c'était un choix que les Québécois n'avaient jamais eu à faire de toute leur histoire, que par un seul vote, ils décideraient de détruire le Canada.

Donc, le premier ministre a invité tous les Québécois à bien réfléchir avant d'aller voter, à bien réfléchir à ce qu'est le Canada aujourd'hui, ce que sont les Québécois aujourd'hui, avant d'aller voter. C'était ça, le message essentiel du premier ministre, hier soir.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ce dont il est question ici, c'est du changement de cap complet fait par le premier ministre.

Je demande donc à la ministre du Travail pourquoi les Québécois auraient—ils confiance en celui qui leur a fait des promesses, hier soir, alors que dimanche dernier encore, à New York, il opposait une fin de non-recevoir aux demandes de Daniel Johnson, le président du comité du non? Et pourquoi devrait—on avoir confiance en celui qui, en 1982, a trahi le Québec?

Le Président: Encore une fois, chers collègues, je vous demanderais d'être très judicieux dans le choix des mots utilisés dans les questions et dans les réponses.

Il s'agit d'une période de questions et de réponses, et j'espère que cela va demeurer assez calme.

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.):
-Monsieur le Président, contrairement au député de Roberval, le premier ministre du Canada saisit la gravité de la situation et il ne traite pas avec désinvolture la destruction de ce pays.

Ce pays n'est pas n'importe quel pays. Il est le meilleur pays au monde. Et le premier ministre du Canada a toujours été un fier francophone, un fier Québécois et un fier Canadien. Et dans ce sens, il ressemble à la majorité des Québécois qui sont fiers d'être Québécois, mais qui sont aussi attachés à leur pays, le Canada. C'est ça, l'erreur que le Bloc québécois fait présentement.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, l'éditorialiste du *Daily Gleaner* de Fredericton écrivait lundi, et c'est une traduction: «Au début du référendum, on a demandé au Canada hors Québec de garder le silence.» En retour, on l'avait assuré qu'il n'y aurait pas de promesse de changement constitutionnel pour le Québec.

La ministre du Travail conviendra-t-elle

La ministre du Travail conviendra-t-elle que la révélation de l'existence d'une entente passée entre le premier ministre du Canada et les gens des autres provinces hors Québec rappelle étrangement la nuit au cours de laquelle le Québec a été trahi en 1980 par le même homme, de la même. . .

Le Président: Je demanderais s'il vous plaît à l'honorable député de Roberval de changer le mot qu'il a utilisé. J'aimerais que ce mot ne soit pas utilisé à la Chambre des communes.

M. Gauthier: Monsieur le Président, pour me conformer à votre directive, je change le mot. Alors, est—ce que ça ne rappelle pas étrangement cette période de triste mémoire, dont les Québécois se souviennent, où ils avaient eu des problèmes avec le même homme, de la même façon, avec les mêmes interlocuteurs et pour les mêmes raisons?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, c'est curieux que, dans cette campagne référendaire, les trois chefs qui veulent la destruction du pays aient été obligés entre eux de signer une entente. C'est la seule entente écrite qui existe dans cette campagne référendaire. De l'autre côté, il y a les Québécois qui ne veulent pas la destruction du pays. Il y a des Canadiens hors Québec qui ne veulent pas la destruction du pays, et on n'a pas besoin de s'entendre par écrit pour partager ce même objectif.

S'il y a quelqu'un, présentement, qui se fout complètement du concept de société distincte auquel nous tenons tellement, nous, les Québécois, c'est le chef du oui, qui a dit très clairement: «Qu'on me sacre patience avec la société distincte. Nous, on veut un pays.» Et c'est cela, le choix du 30 octobre. C'est la destruction du Canada tel qu'on le connaît aujourd'hui, et c'est pour ça que le choix est si grave.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre déclarait hier, et je le cite: «Tout changement des compétences constitutionnelles du Québec ne se fera qu'avec le consentement des Québécois.» Cette déclaration plutôt ambiguë est vide de sens et le premier ministre s'est d'ailleurs bien gardé de prononcer le mot droit de veto, laissant plutôt circuler l'idée sans jamais l'affirmer.

La ministre du Travail confirme-t-elle que la déclaration du premier ministre ne constitue nullement un droit de veto tel que l'a toujours compris et demandé le Québec, mais représente plutôt une vague promesse à peu près vide de sens?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'on fait preuve de manque de volonté de bien comprendre ce qui a été dit hier par le premier ministre du Canada. Le premier ministre du Canada a été très clair pour la société distincte et il a dit que, lui, il l'acceptait.

Il a été très clair pour dire que les changements constitutionnels qui touchent le Québec seront faits après consultation des Québécois. Il a été très clair en disant que ce pays présentement est en très grande transformation pour le XXI^e siècle, et qu'il souhaitait de tout son coeur que les Québécois participent à part